

CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
tenue à distance le 12 avril 2023, à 19 h 30

Présences en direct incluant les membres du conseil d'administration et les employés :
64 connexions en direct sur le site pour un total 72 présences

31 connexions en différé entre la période du 12 au 16 avril 2023, à la fermeture des votes

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins des Etchemins s'ouvre à 19 h 30.

L'assemblée est animée par madame Isabelle Giasson et monsieur Louis Robert agit comme président d'assemblée. Ils sont assistés par madame Claudia Faucher, directrice générale ainsi que madame Denise Maurice, secrétaire du conseil d'administration qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée générale annuelle. Madame Maurice est assistée dans ses fonctions par madame Micheline Blanchet, adjointe à la direction générale et madame Mélanie Goupil, adjointe administrative pour le soutien technique.

Un message de monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est livré aux membres.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

L'animatrice transmet les règles du fonctionnement de l'assemblée afin de faciliter le bon déroulement et les interactions. Elle lit la définition de membre de plein droit selon notre règlement. Puis, les membres sont invités à participer au tirage de prix de présence.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Sur proposition dûment faite [REDACTÉ], il est résolu que madame Micheline Blanchet et madame Mélanie Goupil agissent comme scrutatrice.

Adoptée à l'unanimité

2.3 Adoption de l'ordre du jour

La secrétaire de l'assemblée, madame Denise Maurice, procède à la lecture des points contenus à l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 4 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions au conseil d'administration
5. Propositions soumises au vote

Paraphe Président	Paraphe Secrétaire

- 5.1. Adoption des résolutions spéciales
 - 5.1.1. Adoption des modifications au règlement intérieur de la Caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation
- 5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
- 5.3. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.3.3. Élection par acclamation
- 5.4. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents
- 6. Fin de la rencontre et remerciements
- 7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur proposition dûment faite [REDACTED], il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.
Adoptée à l'unanimité

2.4 Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 4 avril 2022

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'y a pas de lecture ni de résumé.

Sur proposition dûment faite [REDACTED], il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 4 avril 2022.
Adoptée à l'unanimité

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1. Rapport du conseil d'administration

Madame Claudia Faucher, directrice générale, présente les membres du conseil d'administration.

Le rapport du conseil d'administration est transmis par le président monsieur Louis Robert et la directrice générale madame Claudia Faucher via une capsule vidéo. Le rapport détaillé dans la revue annuelle est disponible sur le microsite.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président présente le rapport sur la surveillance des trois règles déontologiques pour la dernière année, à savoir :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse a octroyé un (1) contrat à une personne visée par le Code, pour un total de 211,27 \$. Ce contrat a été conclu dans le respect des règles déontologiques.

3.3. Rapport financier

Par la voie de capsules vidéo, les faits saillants des résultats financiers du Mouvement Desjardins ainsi que les résultats de la Caisse pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 sont diffusés.

Aucune question, aucun commentaire concernant les résultats financiers n'est exprimé.

Paraphe Président	Paraphe Secrétaire

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Isabelle Giasson donne un compte rendu de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et des dons et commandites. En 2022, la Caisse a remis globalement 180 546 \$ pour soutenir des initiatives porteuses, dans différents secteurs d'activités.

Elle rappelle qu'en 2021, un plan d'engagement et de proximité a été adopté par le conseil d'administration et a établi des priorités d'investissement. En 2022, diverses consultations auprès des membres ont été réalisées à cet effet. Elles nous ont permis de s'assurer que l'engagement de la Caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires. Tous les participants sont d'ailleurs remerciés. Les priorités d'investissement sont donc spécifiques à notre caisse et représentent des enjeux sociaux et économiques d'ici qui se traduisent par : Jeunesse et famille, Tourisme et culture, Culture entrepreneuriale et Autres (donnant ainsi à la Caisse une marge de manœuvre et la possibilité, s'il y a lieu, de soutenir des projets porteurs d'autre nature pour notre région).

Par la suite, la directrice générale madame Claudia Faucher détaille le solde du Fonds d'aide au développement du milieu qui s'établit à 588 000 \$. Elle souligne le soutien aux projets collectifs via le Fonds du Grand Mouvement et résume le support aux programmes de finance solidaire dont le Fonds d'entraide Desjardins, Microcrédit Desjardins aux entreprises, Créavenir.

Puis l'animatrice procède au dévoilement de la Jeune personnalité Desjardins 2023 qui est un prix que la Caisse remet annuellement à un jeune membre qui se distingue par son implication dans le milieu. Par une capsule vidéo, l'implication de madame Émilie Poulin de Lac-Étchemin est présentée. Elle est récipiendaire d'une bourse de 500,00 \$ et elle a choisi de verser la bourse de 1 000,00 \$ à l'organisme Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches (URLS).

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ni question ni commentaire n'a été posé.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. Adoption d'une résolution spéciale

5.1.1. Adoption des modifications au règlement intérieur de la Caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation

Résolution spéciale modifiant les Règlements intérieurs de la Caisse
Modification de l'Annexe « A » du Règlement intérieur de la Caisse ET adoption
du règlement intérieur de la Caisse

ATTENDU QUE l'annexe « A » « Conseil d'administration », option « B » du Règlement intérieur de la Caisse prévoit que les membres seront représentés, au sein du conseil d'administration, par des administrateurs en provenance de certains groupes y étant désignés;

ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite modifier la répartition des administrateurs au sein de ces groupes, notamment afin de favoriser l'approche du profil collectif enrichi et en raison des difficultés à recruter des candidats dans certains groupes;

ATTENDU QUE la modification de la répartition des administrateurs au sein de ces groupes doit être reflétée dans un règlement relatif à la rotation des administrateurs, lequel permet à la Caisse de s'assurer de respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé chaque année;

Il est proposé par [REDACTED], appuyé par [REDACTED]

D'adopter, par la présente résolution spéciale :

Paraphe Président	Paraphe Secrétaire

1. la modification de l'Annexe « A » « Conseil d'administration », option « B » du Règlement intérieur de la caisse décrivant les groupes et prévoyant la répartition des administrateurs dans lesdits groupes de la manière suivante :
 - Abolition du Groupe D défini par les limites de la municipalité de paroisse de Saint-Cyprien;
 - Abolition du Groupe H défini par les limites de la municipalité de Saint-Magloire;
 - Ajout des 2 postes d'administrateur ainsi libérés dans le Groupe U, pour un nombre total de 5 postes universels, ouverts à tout membre étant résidant, domicilié ou travaillant au Québec.
2. le Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse suivant :

Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse

Le conseil d'administration est composé de onze (11) administrateurs. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois (3) ans.

Afin de permettre la rotation faisant en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs au conseil d'administration soit remplacé chaque année, la rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon le cycle suivant :

	Nombre d'administrateurs	Répartition des administrateurs sortants de charge par groupes
31/12/2022 (AGA 2023)	4	Quatre (4) postes provenant du Groupe U (universel)
31/12/2023 (AGA 2024)	4	Un (1) poste provenant du Groupe A Un (1) poste provenant du Groupe E Un (1) poste provenant du Groupe F Un (1) poste provenant du Groupe G
31/12/2024 (AGA 2025)	3	Un (1) poste provenant du Groupe B Un (1) poste provenant du Groupe I Un (1) poste provenant du Groupe U (universel)

Le premier cycle débute au 1er janvier de l'année financière 2023 et un autre lui succède tous les trois (3) ans.

Le présent règlement a pour effet d'abroger toute règle ou tout règlement antérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse et entrera en vigueur lors de l'assemblée générale annuelle de 2023.

Que ces modifications entrent en vigueur dès leur adoption, avant la période des élections prévue lors de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2023.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Ni question ni commentaire n'a été émis de la part des membres.

5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Avant que la directrice générale, madame Claudia Faucher, présente les propositions sur le partage des excédents qui feront l'objet d'un vote en différé, une capsule vidéo est présentée afin d'expliquer cet élément distinctif de notre coopérative.

Les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables :

Paraphe Président	Paraphe Secrétaire

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	3 638 k\$
	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	26 323 k\$
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	110 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	4 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	30 075 k\$
	Affectation au FADM	(104) k\$
	Affectation à la RRE	(3 956) k\$
	Affectation à la réserve générale	(26 015) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 858 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes
² Net d'impôt
[FADM] Fonds d'aide au développement du milieu
[RRE] Réserve pour ristournes éventuelles

Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2022	
951 174 \$	104 157 \$ FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU
	847 017 \$ RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels			
	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT
RISTOURNE VOLUMES ¹	PARTICULIERS	ENTREPRISES	EN MILLIERS DE \$
Comptes	0,59	0,59	121 k\$
Épargne et placements	0,58	0,58	138 k\$
Fonds	0,58	0,58	46 k\$
Prêts et marges de crédit	0,58	0,58	176 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$/1 000 \$ de prime		116 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		51 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		188 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		11 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			847 k\$

¹ Soumis au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses d'épargne du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Aucune question, aucun commentaire n'est émis.

Sur une proposition dûment appuyée [REDACTÉ], il est résolu que le scénario recommandé de répartition des excédents annuels se terminant le 31 décembre 2022 soit soumis au vote après l'assemblée.

5.3. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Étant donné que le président du conseil d'administration est une personne candidate et que la vice-présidente est absente, madame Claudia Faucher secrétaire adjointe du conseil d'administration et directrice générale de la Caisse, agit comme présidente d'élection.

Madame Denise Maurice, secrétaire du conseil d'administration, agit comme secrétaire d'élection.

5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature

L'animatrice rappelle la démarche du profil collectif enrichi selon les encadrements en vigueur. Puis elle procède à la lecture du rapport du comité de mise en candidature :

« Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours, à partir du 17 janvier 2023 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook)
- Publicité dans les journaux locaux
- Affichage dynamique sur les écrans en caisse

Pour l'assemblée générale de cette année, quatre (4) postes sont à combler et la Caisse a reçu trois (3) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : gouvernance, droit et déontologie, communication, développement durable et technologie de l'information.

Paraphe Président	Paraphe Secrétaire

- 1 à 3 femmes et 1 à 3 hommes pour atteindre la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature.
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : Un de 18-34 ans, deux de 50-64 ans et un de 65 ans et plus.
- des personnes représentant le secteur
 - agriculture/acériculture/foresterie,
 - tourisme/loisirs
 - et commercial/industriel seraient un atout.
- des personnes représentant les groupes suivants : 2 postes pour la province de Québec, 1 poste pour le groupe D (St-Cyprien) et un poste pour le groupe H (Saint-Magloire).

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu trois [3] candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif. »

Puisque les modifications au Règlement intérieur de la Caisse sont adoptées, les personnes candidates éligibles à la fonction d'administration cette année feront toutes partie du groupe Universel (Province de Québec). Par ordre alphabétique : Alexandra Fournier, Louis Robert et Gino Tanguay.

5.3.3. Présentation des personnes candidates

La présidente d'élection, madame Claudia Faucher invite les trois personnes candidates (Alexandra Fournier, Louis Robert et Gino Tanguay) à se présenter.

5.3.4. Élection par acclamation

Considérant que les modifications au Règlement intérieur de la Caisse sont adoptées, nous comptons 4 postes à pourvoir pour le groupe Universel (Province de Québec).

Étant donné que le nombre de mises en candidature reçues dans les délais est inférieur au nombre de postes à combler, la présidente d'élection déclare élus par acclamation en tant que membre du conseil d'administration les personnes suivantes : madame Alexandra Fournier et messieurs Louis Robert et Gino Tanguay.

5.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

L'animatrice rappelle que les membres de plein droit voteront sur la répartition des excédents annuels (ristournes). Elle communique les indications quant aux processus de vote (sur AccèsD en ligne, AccèsD mobile ou possibilité d'utiliser une borne de votation). La période de votation est ouverte dès la fin de l'assemblée générale annuelle pour une période de 4 jours, soit jusqu'au 16 avril 23 h 59. Elle mentionne que les résultats seront publiés de 24 à 48 heures après cette période de votation, sur le microsite de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le Président du conseil d'administration, monsieur Louis Robert, remercie les membres de leur participation à cette assemblée générale annuelle ainsi que de leur confiance et implication.

Paraphe Président	Paraphe Secrétaire

Il remercie chaleureusement les membres du conseil d'administrateurs sortants, mesdames Audrey Bédard et Sonia Goulet ainsi que monsieur Roger Provost. Leur engagement et leurs grandes qualités humaines et professionnelles ont permis au conseil d'administration ainsi qu'à notre coopérative de grandir.

En terminant, il remercie ceux qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée, de même que tous les membres du conseil d'administration et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

L'assemblée est ajournée à 20 h 51.

7. SUIVI DES RÉSULTATS DE VOTE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

94,8 % des membres ont voté en faveur de la recommandation de la répartition des excédents.

La proposition est adoptée.

Levée officielle de l'assemblée

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 18 avril 2023 à 14 h 30.

Ont signé :

Louis Robert, président

Denise Maurice, secrétaire

(Ce procès-verbal est versé aux archives de la présente réunion)

Paraphe Président	Paraphe Secrétaire